



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Lycée Général et Technologique  
Aristide BRIAND**

# **LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
N°3  
DU 06 FEVRIER 2023**

2 RUE PIERRE SÉMARD  
C.S. 73126 – 27031 EVREUX Cedex  
☎ 02.32.23.69.00 \* 📠 02.32.23.69.20  
E.MAIL : 0270016W@ac-normandie.fr



Nombre de membres titulaires : 30  
Nombre de présents titulaires : 20  
Quorum: 16

**Membres présents :**

**Membres de l'établissement siégeant de droit :** M. Jean-Michel DIOT, M AMOUROUX, Mme Annie VOGEL,  
Mme Lila GHALI

**Représentant de l'EPN :** M Arnaud MABIRE

**Représentant personnalité qualifiée :** M Laurent DELANOE

**Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :** Mme Cécile LAGOUANELLE, M. Benjamin GAUDRE, Mme Marion LEGROS, Mme Alexandra FOSSEY, M. François WOZNY, Mme Catherine BOUTTIER, M. Olivier CARETTE,

**Représentantes des personnels ATSS :** Mme Maryline BARGE, Mme Sophie DELABARRE, Mme Karine LECLERC,

**Représentants des parents d'élèves :** Mme Corinne DARRAIDOU BRIDEL, Mme RAHMANI Dalila, M. Jacques DAVOUST, Mme SIN Wai Kan, M. Guillaume LELEDIER

**Représentante des élèves :** Mme douaa AZEROUAL

**Membres excusés :**

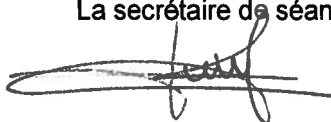
Mme Emmanuelle TREMEL, représentant de la collectivité de rattachement,  
Mme Caroline CASTELNAU, représentante de la Commune

**Membres absents :**

M Camille NARANCITCH, représentant de la collectivité de rattachement

<b><u>Nature des questions traitées :</u></b>	<b>Pages</b>
I - CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II - AFFAIRES FINANCIÈRES	4/7
III - ORGANISATION SCOLAIRE	8/9
IV - QUESTIONS DIVERSES	9

La secrétaire de séance



Madame LECLERC





Monsieur le Proviseur, ouvre la séance à 17h40, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Il présente également les excuses des personnes empêchées et précise qu'en raison des conditions sanitaires, le Conseil d'Administration

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M<sup>me</sup> Karine LECLERC, membre élu suppléante, représentante des personnels ATSS, se porte volontaire.

Monsieur le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres,

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Monsieur le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès-verbal.

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n°2023/83

**Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Monsieur DIOT informe les membres du départ de Monsieur GUERRAND, agent comptable qui réintègre son établissement d'origine pour raisons personnelles. Dans l'attente d'un remplaçant, Madame DELABARRE est nommée gestionnaire par intérim et Monsieur Willy MARMOL, Attaché principal est désigné agent comptable intérimaire à compter du 31 janvier 2023.

Une accréditation ERASMUS pour les mobilités du second degré a été accordée pour le lycée Aristide Briand.

## II – AFFAIRES FINANCIERES

### A. AFFAIRES FINANCIERES DU GRETA PORTES NORMANDES

#### ↳ Contrats et conventions

Madame Delabarre gestionnaire par intérim sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le proviseur de signer les conventions et contrats suivants pour le GRETA Portes Normandes

**Convention SI2G :** Madame Delabarre demande au Conseil d'Administration de voter l'autorisation pour le chef d'établissement de signer une convention financière avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse concernant les modalités de participation du GRETA Portes Normandes au financement du système d'information des GRETA et des GIP FCIP (SI2G) conçu par la direction numérique pour l'éducation et la direction générale de l'enseignement scolaire..

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 5	Bulletins nuls : 0
Pour : 15	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n°2023/68

**La proposition est adoptée à la majorité des membres présents**

**IFPRA :** la convention avec l'IFPRA – Pôle apprentissage, qui porte l'intégralité des contrats d'apprentissages sur le territoire normand et notamment les contrats d'apprentissage des GRETA. Le GRETA Portes Normandes apporte son concours à la formation d'apprentis de la formation professionnelle, par la sous-traitance d'une partie des contrats d'apprentissages de l'IFPRA Normandie.



L'autorisation est soumise aux votes :  
Votants : 20                      Abstentions : 5  
Pour : 15                          Contre : 0

Bulletins nuls : 0  
Refus de prendre part au vote : 0

T

**Acte n°2023/65**

**La proposition est adoptée à la majorité des membres présents**

**Région convention utilisation de locaux :** le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation de locaux avec la Région Normandie à compter du 1er janvier 2023.

L'autorisation est soumise aux votes :  
Votants : 20                      Abstentions : 5  
Pour : 15                          Contre : 0

Bulletins nuls : 0  
Refus de prendre part au vote : 0

T

**Acte n°2023/66**

**La proposition est adoptée à la majorité des membres présents**

↳ **Régime indemnitaire**

Madame Delabarre gestionnaire par intérim demande au Conseil d'Administration d'adopter les modifications du régime indemnitaire des personnels GRETA :

- 664€ bruts mensuels pour les agents ayant des fonctions de DAF ou DRH et indexée sur le montant des primes des CFC
- 500€ bruts mensuels pour les agents ayant des fonctions de responsable de service ou responsable technique de plusieurs antennes ou de l'antenne d'Elbeuf.
- 300€ bruts mensuels pour les agents ayant des fonctions de coordonnateurs ou ayant des fonctions de responsable technique d'une seule antenne (hors Elbeuf).
- 150€ bruts mensuels pour les agents ayant des fonctions d'assistants y compris les gestionnaires de paie, services communs et assistants d'antenne

L'autorisation est soumise aux votes :  
Votants : 20                      Abstentions : 5  
Pour : 15                          Contre : 0

Bulletins nuls : 0  
Refus de prendre part au vote : 0

T

**Acte n°2023/70**

**La proposition est adoptée à la majorité des membres présents**

↳ **GRETA sortie d'inventaire :**

le Conseil d'Administration autorise les sorties d'inventaire pour mise au rebut des matériels concernant le GRETA Portes Normandes en régularisation des sorties d'inventaire effectuées sur l'ex GRETA Elbeuf Vallée de Seine le 17/09/21 dans le logiciel de gestion du patrimoine EGIMMO mais non actées en C.A. du lycée Buisson et donc non régularisées comptablement suivant le détail ci après :

Compte 205 : 223 730.17€, compte 215 : 2 131 463.57€, compte 2181 : 622 633.02€, compte 2183 154 598.34€ et compte 2184 : 54 344.26€ pour un total global de 3 186 769.36€

L'autorisation est soumise aux votes :  
Votants : 20                      Abstentions : 5  
Pour : 15                          Contre : 0

Bulletins nuls : 0  
Refus de prendre part au vote : 0

NT

**Acte n°2023/72**

**La proposition est adoptée à la majorité des membres présents**

↳ **Notification de crédits au GRETA**

Madame Delabarre gestionnaire par intérim sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation d'attribuer le versement de subventions aux différentes antennes du GRETA sous forme de notifications de crédits et en fonction du montant des notifications de l'exercice 2022 et suivant le tableau de répartition joint. Des notifications complémentaires de crédits pourront être déléguées en cours d'exercice sur justifications des dépenses supplémentaires réalisées.

L'autorisation est soumise aux votes :  
Votants : 20                      Abstentions : 5  
Pour : 15                          Contre : 0

Bulletins nuls : 0  
Refus de prendre part au vote : 0

T

**Acte n°2023/71**

**La proposition est adoptée à la majorité des membres présents**





## **B. AFFAIRES FINANCIERES DU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE**

### **↓ ADMISSIONS NON VALEURS**

Madame Delabarre gestionnaire par intérim sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation d'accepter 3 dossiers d'admissions non valeurs.

Exercice 2015/2016 pour les 2ème et 3ème trimestres et exercice 2016/2017 1er trimestre : créance irrécouvrable de restauration de 317€ suite à un certificat d'irrécouvrabilité.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	NT

**Acte n° 2023/76** **La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

Admission en non valeur : deux créances correspondant à des chèques impayés inscrits au débit du compte 51170 chèques impayés du LGT Briand à savoir :

- exercice 2016 chèque impayé Normandie Béton suite liquidation judiciaire montant =1200€
- exercice 2017 chèque impayé d'un stagiaire de l'IFAS montant = 55€.

Le coût de cette admission en non valeur est rattaché pour ces deux chèques impayés au fonctionnement de l'ex GRETA de l'Eure. En conséquence, le GRETA Portes Normandes devra rembourser sur son budget le LGT Briand de la totalité des sommes admises en non valeur soit 1255€.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	NT

**Acte n° 2023/69** **La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

### **↓ Contrat et conventions**

Madame Delabarre gestionnaire par intérim sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le proviseur de signer les conventions et contrats suivants pour le LGT Briand.

**Automatic systems** : contrat de maintenance préventive et corrective pour 2 barrières levantes d'une durée d'un an, reconduit pour des périodes successives d'égales durées, pour une durée de 2 ans, jusqu'au 31 décembre 2025 et ne pourra pas excéder cette date. Montant total annuel 1260€ HT

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n° 2023/63** **La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

**Bachelet Bonnefond** : contrat d'entretien du bac à graisse du service de restauration pour 4 passages par an pour une durée de 3 ans, vidange avant les périodes de congés scolaires et un curage des canalisations tous les 2 ans pour prévenir les risques d'engorgement. Montant pour 2023 3 945.78€ TTC (4 vidanges + 1 curage) et pour 2024, 2 832€ TTC (4 vidanges uniquement).

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n° 2023/74** **La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

**COP pour la location d'un appartement** : Proposition de mettre en convention d'occupation précaire le logement F4 actuellement vacant situé au bâtiment H 1er étage sud-est pour un personnel de l'établissement. Montant du loyer 546€ mensuel et 110 € de provision sur charges pour la fourniture de l'eau, l'électricité et le chauffage urbain.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n° 2023/64** **La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**



**Convention avec la Région et le LGT Briand** : convention d'objectif et de moyens n°2 avec la région Normandie applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ayant pour objectif de préciser et de clarifier la répartition des missions entre la Région et les établissements concernant la gestion des ressources humaines et la diffusion du guide de l'exploitation et de la maintenance dans les lycées normands.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n° 2023/73**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

**Convention Cordées de la réussite 2022-2023** : convention de partenariat pour la cordée "NAVIGUONS VERS LES SCIENCES" dans le cadre du dispositif national dénommé « cordées de la réussite », les établissements encordés : le lycée Louis MODESTE-LEROY - EVREUX / le collège JEAN-JAURES - EVREUX / le collège HENRI DUNANT - EVREUX / le collège GUILLAUME DE CONCHES - CONCHES EN OUCHE et le lycée A BRIAND EVREUX – tête de cordées établissent un partenariat pour donner à chacun les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n° 2023/75**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

↘ **BON D'ACHAT – « PROJET CORDEE DE LA REUSSITE »**

Madame Delabarre gestionnaire par intérim sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation de ses membres pour acquérir 9 bons d'achat « Cultura » de 30 euros dans le cadre du projet « cordée de la réussite », dans le but de gratifier les lauréats du « concours de réalisation de maquettes »

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n° 2023/82**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

**CCINP** : Convention relative à l'organisation des épreuves d'admissibilité des concours "grandes écoles" session 2023. Le lycée Aristide Briand est désigné centre d'examen par le rectorat pour le concours CCINP/E3A du 24 au 28 avril 2023 avec une mise à disposition des salles et du mobilier. Le rectorat met à disposition les surveillants nécessaires. Une enveloppe de vacations de 12h sera attribuée aux personnels pour l'entretien et l'accueil. L'indemnité pour le concours CCINP/E3A sera versée par l'École.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n° 2023/78**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

**Intervenant extérieur** : convention pour l'intervention de Sadio TRAORE de l'APTAR de Val de Reuil en mars 2023 pour 1 heure d'intervention au montant de 150€ (de 10h30 à 11h30) pour les classes de BTS SAM CG et 1ère STMG, organisée par Mme Auger.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

**Acte n° 2023/81**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**



**École ouverte** : Convention de Groupement d'Établissements pour la Gestion des Crédits de fonctionnement de l'opération École ouverte avec l'école Jules Ferry d'Ezy/Eure. Le chef d'établissement du lycée Aristide BRIAND est chargé en tant qu'ordonnateur des dépenses, de payer les frais de fonctionnement du projet « Ecole ouverte » ou « Vacances Apprenantes » de l'école Jules Ferry sur présentation des factures et justificatifs de dépenses via les subventions spécifiques versées par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du département ou par le rectorat. Il est chargé à ce titre d'établir les comptes rendus de gestion selon la périodicité définie. Le montant alloué pour cette action est le 1670 euros.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

T

**Acte n° 2023/79**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

#### **Sortie d'inventaire LGT Briand**

Madame Delabarre gestionnaire par intérim sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation de sortir de l'inventaire pour régularisation comptable un montant de 5 029.97€ correspondant à la différence entre le solde du compte 215 dans le logiciel WINCZ soit 940 966.92€ et le solde du compte 215 en comptabilité générale soit 945 996.89€ du fait de l'impossibilité de retrouver à quel bien correspond cette différence.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

NT

**Acte n° 2023/67**  
**présents**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres**

#### **Tarifs divers**

Madame Delabarre gestionnaire par intérim sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation de modifier les tarifs de vente des cartes turboself au montant de 6€ suite à l'augmentation. Le coût d'achat a un nombre très importants de perte de badge depuis la rentrée. et dépend de la quantité commandé.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

NT

**Acte n° 2023/77**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

#### **DBM pour information et DO (Décision Ordonnateur) 2022**

Madame Delabarre gestionnaire par intérim informe les membres du conseil des DO et DBM pour information prises depuis le dernier Conseil d'Administration (DBM 17 et 18 et DO 11 à 14). Il s'agit d'ajustements de crédits réalisés en fin d'année.

#### **Délégation de signature (pour information)**

Le Proviser informe les membres du conseil d'administration qu'il délègue sa signature à M.Amouroux, proviseur adjoint du LGT pour les domaines suivants :

- Décisions d'orientation
- Avis sur les poursuites d'études
- Punitons et sanctions
- Convocations et autorisations d'absence des enseignants
- Bulletins et livrets scolaires
- Tous courriers divers
- Conventions de stages des élèves

Et en cas d'urgence ou d'absence du chef d'établissement :

L'ensemble des actes, décisions et engagements relevant de l'ordonnateur pour le LGT Aristide Briand ainsi que pour le GRETA de l'Eure. (CF acte du chef d'établissement n°62)



### **III – ORGANISATION SCOLAIRE**

#### **1. REPARTITION DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALE 2023-2024 :**

##### **A. LES EFFECTIFS :**

Le Proviseur rappelle que la DHG est le nombre d'heures d'enseignement allouées par semaine. Elle est calculée par le Rectorat en fonction des structures et des effectifs.

Concernant les effectifs pour l'année prochaine :

- Pas de changement pour le niveau seconde qui est toujours composé de 12 divisions
- Maintien des 4 classes de 1<sup>ère</sup> STMG
- Ouverture d'une nouvelle filière STD2A (Design et Arts Appliqués) unique dans le département de l'Eure
- Ouverture d'une classe en plus en Terminale générale
- Point de vigilance en classe de Première générale pour alimenter ces classes
- Les Terminales STMG restent stationnaires
- Concernant la troisième année de DCG, il n'est pas prévu de dédoublement
- Retour à la normale de BTS SAM
- Effectif total prévisionnel pour 2023 est de 1572 élèves

La DHG est composée de :

- Heures devant élèves (structure/grille horaire)
- Pondérations
- Heures UNSS
- Indemnités pour Missions particulières

##### **Arrivée de Madame LEGROS à 18H10**

Concernant l'Enseignement de spécialités de 1<sup>ère</sup>, il n'est pas prévu de changement au niveau des choix de spécialités.

Concernant le niveau Terminal, des changements sont à prévoir avec la création d'une classe de terminale supplémentaire. Un groupe d'arts plastiques sera peut-être créé en fonction de la demande en 1<sup>ère</sup>.

DHG = 2074.26h. Augmentation du ratio HSA à 12.95% au lieu de 11.66 l'année dernière

Il n'est pas prévu de changement concernant :

- Le maintien des groupes de langues
- Les groupes d'options indépendants
- Les SNT
- Les groupes EDS PC et SVT à 22 élèves
- Les Travaux pratiques de sciences en 2<sup>nde</sup>
- DNL 1 heure et renforcement de la LV à 0.5 heure
- LCA et LLCA
- Enseignement scientifique toujours 1,5 heures en PC et SVT sur les 2 niveaux
- L'Aide Personnalisée 1 heure par classe sur les 3 niveaux
- Options à 3 heures sur tous les niveaux
- Le maintien des deux groupes en Mathématiques complémentaires (option de terminale)

Les changements qui sont prévus sont :

- Toutes les options à 3 heures (y compris latin, grec)
- 2 groupes de SNT réintégrés dans la DHG (précédemment enseignés par les professeurs documentalistes)
- Mathématiques AP 1<sup>ère</sup> générale : 1 heure comptée
- Pas de dédoublement en DCG3
- Spécialité physique STD2A : 0,5 h en classe entière + 1,5 en groupe
- Spécialité design STD2A : 4+10 h en groupe
- Spécialité outils et langages numériques STD2A : 1+1 groupe

Des heures seront à positionner plus tard et remises dans le tronc commun

En Mathématiques, 1,5h en 1<sup>ère</sup> pour les élèves non spécialistes.

AP pp seconde pour l'orientation (0,33h/classe)





## **Arrivée de Mme BOUTTIER à 18h25**

Il restera à répartir 1,67 heures sur la dotation initiale

Les choix à opérer :

- Proposition d'une option de Terminale DGEMC (Droit et Grand enjeux du Monde Contemporain) qui représente 3 heures
- Renforcement de l'euro anglais
- ESP demande un groupe supplémentaire en seconde

## **Départ de l'élève AZEROUAL Douaa et de Monsieur DELANOE à 19h00**

### **MOTION jointe au compte-rendu**

Madame LAGOUANELLE, représentante des personnels d'enseignement donne lecture d'une motion émanant des enseignants expliquant le refus de voter la DHG.

Vous trouverez en pièce jointe la motion.

### **VOTE**

Le projet de ventilation des heures de la DHG 2023-2024 et la gestion des écarts présentés par Monsieur le Proviseur est ensuite soumis aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 2	Bulletins nuls : 0	
Pour : 5	Contre : 13	Refus de prendre part au vote : 0	T

### **Acte n° 2023/80**

**La proposition est refusée à la majorité des membres présents.**

En conséquence une prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le jeudi 09 février 2023 à 17H30 en salle de conférence.

## **IV – QUESTIONS DIVERSES**

**Pas de questions diverses.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H35.**



## Motion au CA du 06 février 2023

### des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

*et des représentants des parents d'élèves FCPE*

Le CA est réuni aujourd'hui pour étudier et voter le TRM (tableau de répartition des moyens) pour la rentrée 2023. En préalable à cette motion, nous reconnaissons le travail de la direction et son écoute pour tenter de prendre en compte les demandes des enseignants liées aux besoins des élèves, dans le cadre de l'enveloppe contrainte qui a été allouée à l'établissement.

Concernant la dotation, ce qui nous a frappé d'emblée dans les moyens affectés à notre établissement, c'est la proportion d'HSA accrue alors que celle d'heures postes. Il est prévu 268,5 HSA ce qui correspond à 12,95% de la dotation globale, plus d'un point au-dessus de l'année dernière (11,66%), et au-dessus aussi de la moyenne académique. C'était déjà trop cette année ! De nombreux collègues ne peuvent plus avoir un service un peu plus lourd chaque année. La moyenne d'heures supplémentaires par professeur à temps plein est de 2,65, c'est beaucoup trop. Rappelons que le service d'un professeur de lycée est de 15 ou 18 heures hebdomadaires, et que les heures supplémentaires sont censées permettre d'ajuster les services. Avec de telles prévisions cela implique l'ajout de groupes ou de classes supplémentaires à nos services, nous ne pourrions pas les assumer. Dans certaines disciplines, les HSA dépassent 3 à 4 heures par enseignant ! C'est énorme et cela constitue une charge trop lourde puisque chaque classe ou groupe supplémentaire implique non seulement un temps de présence accru, mais un temps de préparation, des copies à évaluer, des bulletins à remplir, des conseils de classe à assurer, etc. Nombre de professeurs n'en peuvent plus et refuseront toute heure supplémentaire au-delà des deux heures qui peuvent nous être imposées.

Nos conditions de travail sont difficiles, les classes sont bien trop chargées (notamment nos classes de STMG qui sont toutes à 35 élèves alors que le public est très fragile). Le taux <sup>de CSP</sup> d'IPS défavorisées de notre lycée est important. Nous sommes souvent démunis face à des élèves en grande difficulté et nous devrions, en plus, nous voir ajouter toujours plus d'heures !

C'est pourquoi les BMP proposés dans ce TRM ne peuvent convenir. Plusieurs doivent être augmentés, par exemple en lettres, discipline dans laquelle le taux d'HSA est particulièrement criant et où plusieurs enseignants en temps partiel ne peuvent en effectuer, en mathématiques où nous demandons à ce que les heures de tronc commun

de première à venir soient données en heures postes ou encore en chinois, arabe ~~et~~ anglais *et arts plastiques*

Enfin, nous constatons, comme l'année dernière, que la marge donnée pour chaque division est bien trop faible pour nous permettre d'aider nos élèves comme ils le mériteraient tout en conservant l'offre d'options et de spécialités, qui reste indispensable à notre établissement. Nous sommes satisfaits que les horaires réglementaires soient appliqués à toutes les options pour la rentrée 2023. Par contre l'offre d'AP (Accompagnement Personnalisé) est bien trop faible pour répondre aux besoins de nos élèves. Les difficultés de nos élèves ne cessent de s'accroître, nombre d'entre eux subissent une orientation qui ne leur convient pas ou sont submergés par leurs difficultés. Comment penser qu'une heure d'AP par classe, toutes disciplines confondues, puisse être suffisante pour pallier ces difficultés ? Nous voyons cette année que cela ne suffit pas et les enseignants ne peuvent pas, en plus de leurs heures supplémentaires, prendre de nouvelles heures en HSE pour offrir du soutien aux élèves. Ce soutien devrait être prévu dans la dotation et dans le service des professeurs. Par exemple, il a été annoncé un approfondissement des fondamentaux et notamment en mathématiques en classe de seconde, mais la dotation n'est pas abondée en conséquence, il faudrait donc encore prendre sur la marge. Il s'agit, là encore, d'un effet d'annonce, nos élèves eux, ne seront pas davantage accompagnés.


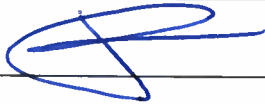
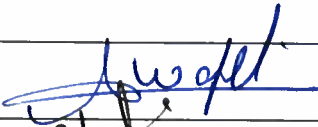
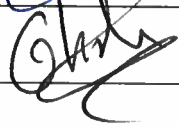
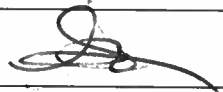
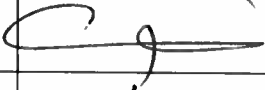
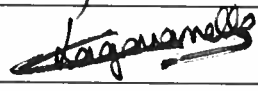





Nous voterons donc contre cette répartition et demandons à être reçus en audience au rectorat.

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

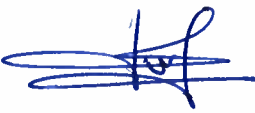
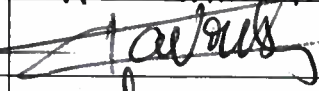
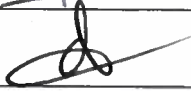

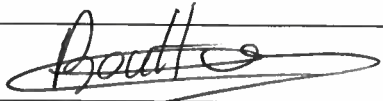


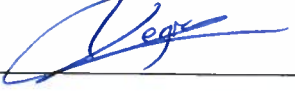
**LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE 2022 – 2023**

**ARISTIDE BRIAND EVREUX**

**Le Lundi 06 Février 2023**


NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
M. AMOUROUX Donatien	Proviseur Adjoint	
M GUERRAND Stéphane	Agent Comptable	
Mme VOGEL Annie	DDFPT	
Mme GHALI	CPE	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentante de la collectivité de rattachement	Excusée
Mme CASTELNAU Caroline	Représentante de la Commune	Excusée
M. MABIRE Arnaud	Représentant de l'EPN	
M. DELANOE Laurent	Personnalité qualifiée	
Mme LAGOUANELLE Cécile	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M GAUDRE Benjamin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme ESPINASSE Claire	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GHINASSI Annamaria	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme FOSSEY Alexandra	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CARETTE Olivier	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme CARIDROIT Tiphanie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BARGE Maryline	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme DELABARRE Sophie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	



Mme LECLERC Karine	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M LEVEQUE Denis	Représentant des parents d'élèves	Excuse → remplacé par N. Lebouvier
Mme ROSSIGNOL Corinne	Représentante des parents d'élèves	Excuse. Remplacée par Mme RAHMANI Salila
M. DAVOUST Jacques	Représentant des parents d'élèves	
Mme DARRAIDOU BRIDEL Corinne	Représentante des parents d'élèves	
M. BARRAULT Olivier	Représentant des parents d'élèves	
BAH Adama Cira	Représentante des élèves	
AZEROUAL Douaa	Représentante des élèves	
DIA Fatimata	Représentante des élèves	
GONZALEZ ZUNINO Gabriel	Représentant des élèves	
GROGNET Mélina	Représentante des élèves	
<b>SUPPLEANTS</b>		
Mme PIEL Alexandra	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme BAKI Gisèle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme LEON Patricia	Représentante de la Commune	
M ERRAMMACH Youssef	Représentant de la Commune	
Mme POSTEC Viviane	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. PEREZ Matthias	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CATTAN Thierry	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BOUTTIER Catherine	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M BOURGEOIS Bruno	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. WOZNY François	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme LEGROS Marion	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
MME DE VRIESE Magalie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
MME POREE	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	





MME DELAHAYE	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M JEAN PIERRE Frédéric	Représentant des parents d'élèves	
Mme RAHMANI Dalila	Représentante des parents d'élèves	
Mme SAVIGNY Catherine	Représentante des parents d'élèves	
M LELEDIER Guillaume	Représentant des parents d'élèves	
MME SIN Wai Kan	Représentante des parents d'élèves	
DANON Mathys	Représentant des élèves	
GANI Dina	Représentante des élèves	
N'DIAYE Silvana	Représentante des élèves	
TOP Mamy Astou	Représentante des élèves	
M FERNANDEZ LOPEZ	Représentant des élèves	

